

DU
CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1051/2022
Objet : compte rendu du
précédent comité syndical

Présents à la séance : 53
Membres en exercice : 49
Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Néronde) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Néronde) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1051/2022 : COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 09 juillet 2022.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Déposé
à la sous-Préfecture

le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1052/2022
Objet : arrêté de protection
de biotope à La Tuilerie

Présents à la séance : 53
Membres en exercice : 49
Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégue titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégue suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégue titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégue titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégue titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégue suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégue titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégue titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégue titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégue suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreux).

N°1052/2022 : ARRÊTÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE A LA TUILERIE

Vu les articles L.411-1, L.411-2, R.411-15 à R.411-17 et R.415-1 à R.415-3 du code de l'environnement

Vu la demande présentée par l'association « Chauve-qui-peut » le 23 février 2022 relative à la protection de plusieurs colonies remarquables de chiroptères identifiées dans la partie cristallisée de *La Tuilerie*

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 02 juin 2022

Vu le courrier du préfet du Cher en date du 19 août 2022 relatif à la transmission d'un projet d'arrêté de création de biotope sur tout ou partie des parcelles numérotées 149 et 150 au cadastre, dont le syndicat mixte est le propriétaire

Entendu le rapport du président au sujet des conditions fixées dans le projet d'arrêté (régime des interdictions et régime des sanctions prévues au code de l'environnement) afin de garantir la conservation du biotope impliquant de :

- conditionner trop fortement la réalisation de travaux de gros œuvre sur le bâtiment, impactant la pérennité même de l'ouvrage, conduisant alors le syndicat mixte à refuser l'accès à cette partie du bâtiment, à toute personne étrangère à l'établissement afin que sa responsabilité ne puisse être engagée en cas d'accident ou de sinistre.

- remettre en cause l'aspect conservatoire de la démarche territoriale labellisée Pays d'art et d'histoire par le ministère de la Culture, puisque la partie cristallisée est déjà utilisée pour le stockage de divers objets, matériels et matériaux collectés par l'établissement public et que cela doit être poursuivi.

- compromettre, et ce de manière définitive, le développement du site vers des activités culturelles et économiques (en direction du tourisme d'itinérance par exemple), alors que l'article R.411-15 du code de l'environnement, modifié par décret n°2018-1180 du 19 décembre 2018, rappelle que les bâtiments à usage professionnel, ce qui est le cas de l'immeuble *La Tuilerie* pour une bonne partie de sa superficie (plus de 950 m²), sont exclus du dispositif de protection de type arrêté de biotope.

Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le dispositif d'arrêté de biotope dans la partie cristallisée de *La Tuilerie*.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN

Déposé
à la sous-Préfecture

le : 25 NOV. 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1053/2022
Objet : mise en œuvre du
CRST n°2 2022-2028

Présents à la séance : 53
Membres en exercice : 49
Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Néronde) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Néronde) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégue titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégue suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégue titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégue titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégue titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégue suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégue titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégue titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégue titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégue suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1053/2022 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE N°2 2022-2028

Vu la délibération n°1037/2022 du comité syndical

Vu les conclusions du rendez-vous de négociation intervenu le 16 septembre 2022

Vu la réunion devant la 5^{ème} commission régional Territoires, agriculture et alimentation en date du 20 octobre 2022

Vu la délibération n°22.09.26.81 de la commission permanente régionale du 21 octobre 2022

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme du CRST pour la période octobre 2022 / octobre 2028 ;
- délègue au bureau syndical et au président l'instruction et la remise d'un avis sur les demandes de subvention déposées au titre du contrat ainsi que la réalisation des évaluations à mi-parcours et finale de celui-ci ;
- autorise le président à individualiser les crédits régionaux selon la maquette financière du contrat ;
- délègue au président l'animation du comité territorial de suivi ainsi que l'organisation de toute manifestation inhérente au déroulement du contrat pendant sa durée.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Dep. 18
à la sous-préfecture

le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

Délibération n°1054/2022

Objet : réalisation d'un
contrat d'objectifs territorial
de développement des
énergies renouvelables

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 49

Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreux).

N°1054/2022 : REALISATION D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-6 du 23 octobre 2014 modifiée relative au système d'aides aux contrats d'objectifs

Vu la visioconférence en date du 27 septembre 2022 sur l'initiative de l'ADEME Centre-Val de Loire

Vu le CRST n°2 2022-2028, tel que validé par la CPR par délibération n°22.09.26.81, en date du 21 octobre 2022

Vu la réunion de concertation des Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne en date du 04 novembre 2022

Considérant que l'élaboration d'un COT EnR, pour une durée de trois ans, constitue un outil favorable au déploiement des énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie et solaire) dans les territoires ruraux

Considérant la politique de moyens de l'ADEME et du territoire porteur du COT :

- Mise en place d'une animation (assistance technique)
- Soutien à la réalisation de petites installations
- Ciblage de porteurs de projet publics (collectivités) et privés (acteurs économiques, bailleurs...)
- Aide globale ADEME et Région Centre-Val de Loire jusqu'à 45%
- Complément d'aide par les fonds européens du FEDER (65% de l'assiette des dépenses)

Considérant qu'un COT EnR élaboré entre les Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne supposerait :

- D'atteindre trois objectifs :
 - 1) Permettre l'engagement et/ou la réalisation de 10 projets EnR
 - 2) Une part d'installations autres que du bois-énergie, supérieure à 20% (géothermie, solaire thermique)
 - 3) Une quantité d'énergie renouvelable installée équivalente à 3 000 Mwh (60 000 habitants x 50 kwh/hab.)
- De mettre en place une animation dans les conditions suivantes :
 - Délégation de l'animation du COT EnR à l'ALEC18
 - Une enveloppe de 1€/habitant pour fonctionner soit environ 60 000 € sur 3 ans, dont une part fixe de 50% versée en année 1 et 2, et une part variable versée en année sous réserve des résultats atteints en référence à l'objectif n°3

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'élaboration d'un COT EnR à l'échelle des Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne, dont le chef de filât sera assuré par le Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

- mandate le président pour toutes les démarches afférentes à ce dossier dont la signature dudit contrat, la sollicitation des aides financières qui l'accompagnent ainsi que la délégation de l'animation du COT EnR à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher (ALEC18).

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Déposé
à la sous-Préfecture

Je: 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

Séance du 18 novembre 2022

Délibération n°1055/2022
Objet : composition du
comité de programmation
LEADER 2023-2027 du
GAL Berry Val de Loire

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Présents à la séance : 53
Membres en exercice : 49
Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégue titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégue suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégue titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégue titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégue titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégue suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégue titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégue titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégue titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégue suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1055/2022 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 DU GAL BERRY VAL DE LOIRE

Vu la délibération de la CPR n°22.04.31.21 du 08/04/2022

Vu les délibérations n°1014/2022, n°1015/2022, n°1040/2022 et n°1042/2022 du comité syndical

Vu le dossier de candidature LEADER déposé par le GAL Berry Val de Loire en date du 28/09/2022 dans le cadre de plan de développement rural 2023-2027, et articulé sur les orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer l'accès à des services de proximité
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

Considérant l'intérêt de constituer un comité de programmation de manière à répondre aux différentes exigences suivantes :

- Double quorum,
- Ancrage des acteurs locaux aux territoires,
- Représentativité selon les problématiques de développement durable,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les membres suivants du GAL pour le Pays Loire Val d'Aubois :

Collège public		Collège privé	
Titulaires	Informations	Titulaires	Informations
Serge MECHIN	Président Pays, conseiller général	Tu-Hu WANG Ou Malika LECHELON	Mission locale Cher Sud (association) / Insertion professionnelle et sociale
Roland GILBERT	Vice-président Pays, président intercommunalité (AEP)	André DELAVault	Entente pour les générations et l'emploi (association) / Emploi et économie
Claire PEREZ	Vice-présidente Pays, maire	Hélaine PICARD	CPTS Est Cher (association) / Prévention, santé et soins
Bertrand SERVOIS	Vice-président Pays	Virginie GONCALVES AMIRAULT	ADMR Nérondes-Sancoins-La Guerche (association) / Services aux personnes âgées (social et médico-social)
Pierre GUIBLIN	Bureau Pays, maire et président CDC	François CRUTAIN	ADDEAR (association) / Installation en agriculture, alimentation
Olivier HURABIELLE	Bureau Pays, maire, président CDC et autre intercommunalité (déchets)	Anne-Marie DESSERTY	AEVG (association) / Itinérance, tourisme de nature
Thierry PORIKIAN	Bureau Pays, président CDC	Tom BERGER	Cap biodiversité France (association) / Biodiversité et faune sauvage

Collège public		Collège privé	
Suppléants	Informations	Suppléants	Informations
Chantal BLANCHE-CHEVALIER	Bureau Pays, trésorière	Jean-Pierre BERGER	Les amis de La Grand'cour (association) / Tourisme de culture
Jean-Louis PENARD	Bureau Pays, secrétaire	Delphine LACORNE	AMASAD SSIAD Nérondes (association) / Santé et soins
Jean-Paul DOUSSET	Bureau Pays, maire et président CDC	Jean-Pierre CLAUSTRE Ou Adrien LELIEVRE	ALEC18 (association) / Transition énergétique
Nathalie de BARTILLAT ou direction de l'OTI	Maire, présidente commission tourisme	Thierry MEUNIER	Canoë raid aventure (SAS) / Environnement et tourisme de nature
Nicolas MAURICE	Président commission agriculture	Danièle BOONE	Nature 18 (association) / Environnement et biodiversité
Violette FERNANDES	Présidente commission action sociale	Thomas MOUSSEAU ou autre acteur économique local	Ouche Nanon (SARL) / Produits locaux bio
Karelle HANQUIEZ-PAUTRAT	Présidente commission développement économique	Dominique MANGEOT	Amis de Fontmorigny (association) / Tourisme de culture, spectacle

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Depose
à la sous-Préfecture
le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1056/2021
Objet : modification du
tableau des emplois

Présents à la séance : 53
Membres en exercice : 49
Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégue titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégue suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégue titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégue titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégue titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégue suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégue titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégue titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégue titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégue suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreux).

N°1056/2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la délibération n°909/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 et L.313-1

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher, réuni le 07/11/2022

Considérant que les emplois de l'établissement sont créés par son organe délibérant, qu'il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et qu'il lui revient nécessairement de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de la création du poste de chargé de mission LEADER
- décide de la suppression du poste de chargé de mission Promotion et économie touristiques au motif de la mise en place prochaine d'un office de tourisme-EPIC
- valide nouveau tableau des emplois comme suit :

Filière administrative

- Attaché territorial (codification NET = TAT1 voire BAT1) : 2

Emplois concernés : directeur de l'établissement et chargé de mission LEADER

- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (codification NET = TAJ3 ou BAJ3) : 1

Emploi concerné : secrétaire-comptable

Filière culturelle

- Attaché de conservation du patrimoine (codification NET = BCA1) : 1

Emploi concerné : cheffe de projet du Pays d'Art et d'Histoire

Filière technique

- Agent de maîtrise - Spécialité communication (codification NET = TTM1) : 1

Emploi concerné : agent d'accueil et d'animation au CIAP

Pour Copie Certifiée Conforme,

A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN

Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le
Le président,



Déposé
à la sous-Préfecture
le : 25 NOV. 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1057/2022

Objet : passage à la
nomenclature comptable
M57

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 49

Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Néronde) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Néronde) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1057/2022 : PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3Ds)

Considérant que d'ici le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun pour les collectivités et leurs établissements publics administratifs

Entendu le rapport du président sur l'intérêt d'anticiper ce changement dès l'exercice 2023 qui vise à faciliter la gestion budgétaire et comptable de toutes les collectivités

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Accepte l'adoption du plan de comptes M57 dit développé, une forme obligatoire pour les établissements publics locaux de plus de 3500 habitants, à la fois pour le budget principal et les budgets annexes du Syndicat mixte.

- Mandate le président pour l'ensemble des démarches relevant de ce cadre.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Déposé
à la sous-Préfecture

le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :

et de la publication par voie
électronique le :

A La Guerche sur l'Aubois le :

Le président,

23 NOV. 2022



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1058/2022
Objet : création d'un EPIC
- Office de tourisme

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 19

Votants : 16

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1058/2022 : CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – OFFICE DE TOURISME

Vu la loi N° 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de Tourisme dans les stations classées et le décret d'application N° 66-211 du 5 avril 1966 ;

Vu la loi N° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2221-18, R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28 et R.2221-29 portant sur les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu le Code du Tourisme et plus particulièrement les articles L.133-1 à L.133-10 et L.134-5 et R.133-1 à R.133-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1069 constatant la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Vu les délibérations n°60/2018 en date du 13/11/2018 et n°47/2019 en date du 09/05/2019 par laquelle la Communauté de communes Portes du Berry a transféré la compétence Promotion du tourisme au Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Vu les délibérations n°CDC2019031 en date du 24/06/2019 et n°CDC2019052 en date du 11/07/2019 par lesquelles la Communauté de communes du Pays de Nérondes a transféré la compétence Promotion du tourisme au Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Vu les délibérations n°19-13 en date du 29/01/2019 et n°19-064 en date du 28/05/2019 par lesquelles la Communauté de communes des Trois Provinces a transféré la compétence Promotion du tourisme au Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Vu les délibérations n°CDC201862 en date du 19/11/2018 et n°CDC2019031 en date du 24/06/2019 par lesquelles la Communauté de communes Berry Loire Vauvise a transféré la compétence Promotion du tourisme au Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois ;

Vu la délibération n°900/2019 en date du 06/07/2019 par laquelle le Comité Syndical a approuvé aux deux tiers le transfert de la compétence promotion du tourisme par les communautés de communes des Portes du Berry, du Pays de Nérondes, des Trois Provinces, et Berry Loire Vauvise ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 26 septembre 2022.

▪ Monsieur le président rappelle que la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », est une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois peut exercer la compétence « promotion du tourisme » en vertu de la modification statutaire approuvée par arrêté préfectoral n°2019-1069 du 20 août 2019, moyennant un transfert à la carte par simple délibération des communautés de communes et délibération aux deux tiers du Comité Syndical du Syndicat Mixte.

La Communauté de communes Portes du Berry, la Communauté de communes du

Pays de Néronde, la Communauté de communes des Trois Provinces, et la Communauté de communes Berry Loire Vauvise, membres du Syndicat mixte du Pays de Loire Val d'Aubois, ont délibéré en faveur du transfert de la compétence promotion du tourisme. Le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois a approuvé aux deux tiers ce transfert.

Le syndicat mixte exerce donc la compétence promotion du tourisme, qui inclut la création d'un office de tourisme.

▪ Afin de mettre en œuvre la compétence en matière de promotion de tourisme, le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois, affiche désormais de nouvelles ambitions en matière de tourisme, et souhaite faire le choix d'un rayonnement et d'une mise en cohérence de son territoire.

Dans un souci de performance et de renforcement de l'attractivité du territoire, une réflexion s'est engagée sur la mise en place d'un office de tourisme qui prendrait la forme d'un établissement public industriel et commercial, correspondant ainsi mieux aux objectifs fixés.

Une telle structure n'est compétente que sur le territoire des quatre communautés de communes ayant transféré la compétence promotion du tourisme.

▪ Afin de pérenniser le développement touristique du Pays Loire Val d'Aubois par le biais d'une structure dédiée, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2023, un Office de Tourisme intercommunautaire sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

Cet EPIC, qui sera dénommé « Office de Tourisme Loire en Berry », apparaît à ce jour comme l'outil le mieux adapté pour mettre en œuvre la politique touristique du Syndicat Mixte sur le territoire des quatre Communautés de communes.

▪ Monsieur le président précise que l'Office de Tourisme ainsi créé pourra disposer de la totalité des missions d'un Office de Tourisme, sur l'ensemble du territoire des quatre Communautés de communes. Ainsi, il aura en charge :

- L'accueil et l'information du public sur la commune, le cas échéant à travers les points d'accueil à créer.
- La promotion touristique de la destination par tous supports idoines (dépliants, site Internet, salons, etc.).
- La gestion de la taxe de séjour : perception et recouvrement.
- La commercialisation de produits touristiques relatifs au territoire, dans le cadre de l'article L.211-1 du Code de tourisme.
- Il devra également, et conformément à l'article L.133-9 du Code du Tourisme, pour s'assurer d'un aménagement cohérent du territoire des quatre communautés de communes et de leur offre touristique, être consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques de leur territoire.

En revanche, il est précisé que le CIAP de La Tuilerie, créé et exploité par le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois dans le cadre de ses compétences générales, ne relèvera pas de l'Office de Tourisme intercommunautaire.

▪ L'EPIC « Office de Tourisme Loire en Berry » sera un outil au service de l'organisation touristique territoriale. A ce titre, il devra agir en conformité avec les objectifs fixés par le Syndicat Mixte, lesquels doivent s'accompagner de résultats évaluables, et il devra se voir doter des moyens techniques, financiers et humains conformes aux ambitions exprimées par le Comité Syndical.

Il est précisé que la constitution de l'Office de Tourisme ne s'accompagnera pas d'un classement dans le cadre de l'article L.133-10-1 du Code de tourisme.

▪ L'EPIC sera administré un Comité de Direction et dirigé par un directeur. Le comité de direction sera composé de membres répartis en trois (3) collèges, la majorité des sièges étant occupée par des représentants du Syndicat Mixte.

La composition du Comité de Direction et les modalités de désignation sont les suivantes :

1- Collège des élus, composé de seize (16) élus membres du Comité Syndical, élus par le comité syndical.

A ce titre, sont candidats au poste de titulaire, les huit (8) délégués suivants :

- Monsieur Etienne de CHOULOT (Berry Loire Vauvise)
- Monsieur Alain COURZADET (Portes du Berry)

- Monsieur Pierre GUIBLIN (Trois Provinces)
- Madame Odile LORRE (Portes du Berry)
- Madame Isabelle PEREZ (Trois Provinces)
- Monsieur Thierry PORIKIAN (Pays de Nérondes)
- Madame Edith RAQUIN (Pays de Nérondes)
- Madame Monique VASICEK (Berry Loire Vauvise)

Par ailleurs, sont candidats au poste de suppléant, les huit (8) délégués suivants :

- Monsieur Christian ALLIER (Pays de Nérondes)
- Monsieur Yves BOLNOT (Berry Loire Vauvise)
- Madame Christine COMBEMOREL (Portes du Berry)
- Monsieur Vincent GAUTHIER (Trois Provinces)
- Monsieur Michel SAUVAGNAT (Portes du Berry)
- Madame Sandra TORASSO (Pays de Nérondes)
- Monsieur Joël VIGNEL (Berry Loire Vauvise)
- Monsieur Philippe WILLEME (Trois Provinces)

Les membres du collège des élus sont nommés pour la durée de leur mandat au sein du Syndicat. Le comité syndical peut à tout moment décider de mettre fin au mandat d'un de ses représentants au sein du comité de direction en désignant un nouveau représentant.

Par ailleurs, le Président du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois est de droit membre du Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

2- Collège des associations, composé de six (6) membres, dont trois (3) représentants des associations du territoire intéressées par le tourisme, et trois (3) suppléants, nommés par délibération du Comité Syndical. Ils sont désignés en tant que représentants d'une association, et non en leur qualité de personne physique.

A ce titre, sont désignés, en qualité de titulaires, les trois (3) représentants suivants :

- Amis de l'abbaye de Fontmorigny (monsieur Dominique MANGEOT)
- Université rurale entre Loire et Vauvise (Pascal BOYELDIEU)
- Association équestre de la vallée de Germigny (madame Anne-Marie DESSERTY)

Sont désignés, en qualité de suppléants, les trois (3) représentants suivants :

- Association Festivillage (madame Laurence MASSENET)
- Les randonneurs jouettois (monsieur Jean-Pierre CHAUVEAU)
- Association Moulin avant (monsieur Eric PAQUAULT)

3- Collège des professionnels, composé de huit (8) membres, dont quatre (4) représentants des activités touristiques de la destination, et de quatre (4) suppléants, nommés par délibération du Comité Syndical, et désignés en tant que représentants d'un groupe, et non en leur qualité de personne physique.

A ce titre, sont désignés, en qualité de titulaires, les quatre (4) représentants suivants :

- Professionnels du sport, en la personne de messieurs : Thierry MEUNIER (canoé raid aventure à Cuffy) et Alix BOURTOURAULT (ferme des trois sources à Sancoins)
- Loueurs de meublés et d'hébergement divers, en la personne de mesdames Béatrice de VANNOISE (chambres d'hôtes à La Guerche) et Valérie VIGNES (chambres d'hôtes à Charly)

Les quatre (4) délégués suppléants sont :

- Professionnels du sport, en la personne de madame Annabelle BOUGET (Les écuries d'Annabelle)
- Loueurs de meublés et d'hébergement divers, en la personne de mesdames Virginie AMAT (chambres d'hôtes à Herry), Virginie AUDOUX (gîte rural à Saint Hilaire de Gondilly) et de monsieur Philippe JOUANNOT (chambres d'hôtes à Sancoins)

Les membres des collèges des associations et des professionnels sont nommés pour une durée identique à celle des membres du collège des élus. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du conseil municipal. Le Comité Syndical peut à tout moment décider de mettre fin au mandat d'un de ses représentants au sein du Comité de Direction en désignant un nouveau représentant.

▪ Afin de régir l'EPIC, il est proposé au Comité Syndical de valider les statuts ci-joints, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer au nom du Syndicat Mixte.

▪ Il est précisé que l'Office de tourisme sera constitué à compter du 1^{er} janvier 2023. Ses locaux seront situés aux à La Tuilerie, 27 rue du Lieutenant Petit, 18150 LA

GUERCHE-SUR-L'AUBOIS.

▪ Dans l'attente, et afin de permettre à l'EPIC d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à son entrée en fonctionnement, il est proposé au Comité Syndical d'attribuer à l'EPIC une avance de trésorerie remboursable, d'un montant de cinq mille euros (5.000,00 euros), qui sera versée à l'ouverture d'un compte trésorerie au nom de l'EPIC, sur justificatif.

Il appartiendra à l'EPIC de rembourser cette avance de trésorerie totalement à l'issue d'un délai de trois ans, soit avant le 31 décembre 2025. L'avance de trésorerie pourra faire l'objet de remboursements partiels à la collectivité, en fonction des disponibilités de l'EPIC. L'avance consentie ne fera l'objet d'aucune facturation d'intérêts ou de frais de gestion à l'EPIC.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de monsieur le président, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'instituer à compter du 1^{er} janvier 2023 un Office de Tourisme, dénommé Loire en Berry, qui sera soumis au statut juridique de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), administré par un Directeur et un Comité de Direction,

- De fixer le lieu d'implantation de l'Office de Tourisme Loire en Berry ainsi créé à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS, 18150, 27 rue du Lieutenant Petit.

- De fixer le nombre des membres du Comité de direction à seize (16), à raison de neuf (9) élus du Syndicat Mixte dont le Président, de trois (3) représentants des associations, et de quatre (4) représentants des professionnels, désignés selon les règles ci-dessus définies,

○ Plus précisément, d'élire, pour membres titulaires du collège des élus :

- Monsieur Etienne de CHOULOT (Berry Loire Vauvise)
- Monsieur Alain COURZADET (Portes du Berry)
- Monsieur Pierre GUIBLIN (Trois Provinces)
- Madame Odile LORRE (Portes du Berry)
- Madame Isabelle PEREZ (Trois Provinces)
- Monsieur Thierry PORIKIAN (Pays de Nérondes)
- Madame Edith RAQUIN (Pays de Nérondes)
- Madame Monique VASICEK (Berry Loire Vauvise)

Et pour membres suppléants du collège des élus :

- Monsieur Christian ALLIER (Pays de Nérondes)
- Monsieur Yves BOLNOT (Berry Loire Vauvise)
- Madame Christine COMBEMOREL (Portes du Berry)
- Monsieur Vincent GAUTHIER (Trois provinces)
- Monsieur Michel SAUVAGNAT (Portes du Berry)
- Madame Sandra TORASSO (Pays de Nérondes)
- Monsieur Joël VIGNEL (Berry Loire Vauvise)
- Monsieur Philippe WILLEME (Trois Provinces)

○ De désigner, pour membres du collège 2 « Associations », en qualité de titulaires :

- Amis de l'abbaye de Fontmorigny (monsieur Dominique MANGEOT)
- Université rurale entre Loire et Vauvise (Pascal BOYELDIEU)
- Association équestre de la vallée de Germigny (madame Anne-Marie DESSERY)

Sont désignés, en qualité de suppléants :

- Association Festivillage (madame Laurence MASSENET)
- Les randonneurs jouettois (monsieur Jean-Pierre CHAUCHEAU)
- Association Moulin avant (monsieur Eric PAQUAULT)

○ De désigner, pour membres du collège 3, « Professionnels », comme titulaires :

- Professionnels du sport, en la personne de messieurs : Thierry MEUNIER (canoé raid aventure à Cuffy) et Alix BOURTOURAULT (ferme des trois sources à Sancoins)
- Loueurs de meublés et d'hébergement divers, en la personne de mesdames Béatrice de VANNOISE (chambres d'hôtes à La Guerche) et Valérie VIGNES (chambres d'hôtes à Charly)

Et comme suppléants :

- Professionnels du sport, en la personne de madame Annabelle BOUGET (Les écuries d'Annabelle)
- Loueurs de meublés et d'hébergement divers, en la personne de mesdames Virginie AMAT (chambres d'hôtes à Herry), Virginie AUDOUX (gîte rural à Saint

Hilaire de Gondilly) et de monsieur Philippe JOUANNOT (chambres d'hôtes à Sancoins)

- D'autoriser l'EPIC à commercialiser des produits touristiques relatifs au territoire notamment dans le cadre de l'article L.211-1 du code du tourisme.
- D'attribuer à l'EPIC une première dotation, d'un montant de cinq mille euros (5.000,00 euros), qui sera versée à l'ouverture d'un compte trésorerie au nom de l'EPIC, sur justificatif. Il appartiendra à l'EPIC de rembourser cette avance de trésorerie totalement dans un délai de trois ans, soit avant le 31 décembre 2025, le cas échéant moyennant des remboursements partiels.
- D'approuver les statuts de l'EPIC qui lui ont été présentés, d'autoriser monsieur le président à les signer, et plus généralement, d'autoriser monsieur le président à passer et signer tous les actes et documents nécessaires à cette opération.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Déposé
à la sous-Préfecture

Le 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022





OFFICE DE TOURISME LOIRE EN BERRY **Etablissement Public Industriel et Commercial**

STATUTS

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.134-5 et L.134-6, L.133-1 à L.133-10-1, R.134-12 à R.134-20, D.134-21, et R.133-1 à R.133-18 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-10, R.2221-18 à R.2221-52, et R.1617-1 à R.1617-17 ;

Vu l'avis du comité social territorial du Centre de gestion du Cher portant sur la création de l'Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC en date du 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération du comité syndical du Pays de Loire Val d'Aubois en date du 18 novembre 2022 approuvant la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire du Pays de Loire Val d'Aubois sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé Loire en Berry et adoptant les présents statuts.

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1^{er} : PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La zone géographique d'intervention de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Loire en Berry » concerne le territoire des quatre communautés de communes membres ayant transféré leur compétence promotion du tourisme au Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois, soit :

- La Communauté de communes des Portes du Berry ;
- La Communauté de communes du Pays de Nérondes ;
- La Communauté de communes des Trois Provinces ;
- La Communauté de communes Berry Loire Vauvise.

Cet ensemble forme un territoire de quarante-neuf communes.

ARTICLE 2 : SIÈGE

Le siège de l'Office de Tourisme Loire en Berry est situé à :
La Tuilerie
27, rue du Lieutenant Petit
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Ce siège sis à La Tuilerie constitue le bureau d'information touristique principal de l'office de tourisme, ainsi que son back-office administratif.

Les conditions d'occupation de ces locaux par l'Office de Tourisme Loire en Berry feront l'objet d'une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

ARTICLE 3 : OBJET

L'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Loire en Berry » se voit confier la responsabilité de la mise en œuvre du développement touristique et notamment l'amélioration de la fréquentation touristique sur le territoire visé à l'article 1^{er}.

Il assure les missions suivantes :

- L'accueil et l'information du public (touristes, excursionnistes, cyclistes, population locale, etc.) sur le territoire des quatre communautés de communes.
- La promotion touristique du territoire des quatre Communautés de Communes par tous supports idoines (dépliants, site Internet, salons, etc.), en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme mais également avec les autres partenaires du Tourisme.
- Coordonner et animer les interventions des divers partenaires du développement touristique local, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.
- Concevoir et/ou commercialiser des produits touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre 1^{er} du livre II de code du tourisme.
- Il peut être chargé par le Comité Syndical, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.
- Il peut être chargé par le Comité Syndicat de prestations d'assistance à la collecte et au recouvrement de la taxe de séjour.

Pour un aménagement cohérent du Pays Loire Val d'Aubois et de son offre touristique, l'EPIC « Office du Tourisme Loire en Berry » est obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques portés sur le territoire de l'une des quatre Communautés de Communes.

L'EPIC « Office de Tourisme Loire en Berry » peut déléguer tout ou partie des missions d'accueil et d'information touristiques aux organisations existantes qui y concourent.

Il est précisé que l'exploitation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ne relève pas des missions de l'Office de Tourisme Loire en Berry.

TITRE II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'EPIC est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

Chapitre I – Le Comité de Direction

ARTICLE 4 : ORGANISATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Comité de Direction est constitué de membres désignés par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Conformément à l'article L.133-5 du code du tourisme, les conseillers syndicaux désignés par le Syndicat Mixte détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC. Ils sont élus pour la durée de leur mandat. Les fonctions des autres membres prennent fin lors du renouvellement général du Comité Syndical.

Le Comité de Direction est composé de trois collèges répartis comme suit :

- Le collège « conseillers syndicaux » est composé représentants élus membres du conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays de Loire Val d'Aubois, répartis de la manière suivante :
 - 2 Titulaires et 2 suppléants par Communautés de Communes adhérentes au titre de la compétence promotion du tourisme ;
 - Le Président du Syndicat Mixte siège de droit comme titulaire au sein du Comité de Direction. Il peut être suppléé par un suppléant visé à l'alinéa précédent.

Lorsque le Président du Syndicat Mixte est issu d'une Communauté de Communes, cette dernière désigne un titulaire en plus du Président du Syndicat Mixte et deux suppléants.

- Le collège « associations » est composé de 3 titulaires et 3 suppléants désignés parmi les représentants des associations du territoire intéressées par le tourisme.
- Le collège « professionnels » est composé de 4 titulaires et 4 suppléants désignés parmi les représentants des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, gestionnaires d'équipements, hébergeurs, institutionnels du tourisme, etc.).

Pour être désignés, les représentants des collèges « associations » et « professionnels » devront jouir de leurs droits civiques et exercer obligatoirement leur activité sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par délibération du Comité Syndical. Leurs fonctions prennent fin :

- Lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Leur mandat est toutefois prorogé jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Pendant cette période, ils ne peuvent gérer que les affaires courantes et urgentes.
- En cas de démission volontaire notifiée par courrier avec accusé de réception au Président de l'EPIC.
- Pour les conseillers syndicaux, en cas de perte, pour quelque cause que ce soit, de leur mandat de conseiller syndical.
- En cas de désignation par le Comité Syndical d'un ou de plusieurs nouveaux représentants, en remplacement de celui-ci ou de ceux-ci. Le Comité Syndical peut

à tout moment décider de mettre fin au mandat d'un membre du Comité de Direction en désignant un nouveau représentant.

En cas de vacance d'un siège au sein du Comité de Direction pour quelque cause que ce soit (démission, décès, etc.), le Comité Syndical pourvoit, dans les plus brefs délais, à son remplacement.

Les membres du Comité de Direction désignés entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux et communautaires sont désignés pour la durée résiduelle du mandat de celui qu'il remplace.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction élit parmi ses membres et pour la durée du mandat communautaire :

- Un Président désigné parmi le collège « conseillers syndicaux ».
- Un Vice-président

L'élection du Président et du Vice-président a lieu à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. A la demande de neuf membres du Comité de Direction, l'élection peut intervenir au scrutin secret.

La perte du mandat de membre du Comité de Direction entraîne automatiquement la perte du mandat de Président ou de Vice-président de l'EPIC. En cas de vacance du mandat de Président ou de Vice-président, le Comité de Direction procède à leur remplacement dans les plus brefs délais.

Hormis la présidence de la séance du Comité de Direction en cas d'empêchement du Président, le Vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le Président.

Le Comité de Direction se réunit autant que nécessaire et au moins tous les trois mois. Il est convoqué chaque fois que le Président le juge utile ou sur la demande de la majorité de ses membres en exercice.

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois convoque et installe le premier Comité de Direction suivant :

- La création de l'EPIC,
- Et, suivant le renouvellement général du Comité de Direction lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Le Directeur de l'Office du Tourisme assiste à chaque Comité de Direction avec voix consultative. Ce dernier tient procès-verbal de la séance qu'il soumet au Président avant l'expiration d'un délai de 10 jours.

Les séances du Comité de Direction ne sont pas publiques.

L'ordre du jour de chaque séance du Comité de Direction est fixé par le Président. Il est joint à la convocation qui doit être adressée, par voie dématérialisée à chaque membre du comité de direction, au moins 5 jours francs avant la date de la réunion.

Le Comité de Direction ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice. Lorsque le quorum n'a pas

été atteint après une première convocation, il est procédé à une seconde convocation à au moins 5 jours d'intervalle. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables quel que soit le nombre des présents.

Lorsqu'un membre du Comité de Direction, convoqué à une séance, fait connaître au Président de l'EPIC qu'il ne pourra pas y siéger, le suppléant y est convoqué. Le suppléant est pris en compte dans le calcul du quorum. Lorsqu'aucun des suppléants ne peut siéger à la séance du comité de direction, le membre titulaire du Comité de Direction empêché peut alors donner pouvoir par écrit à un autre membre présent du Comité. Le pouvoir devra parvenir au siège de l'EPIC au plus tard avant le début de la réunion. Aucun membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs en plus de sa voix.

Les délibérations du Comité de Direction sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les fonctions de membre du Comité de Direction sont exercées à titre gratuit. Les conseillers syndicaux membres du Comité de Direction peuvent bénéficier du remboursement des frais de transports exposés pour se rendre aux réunions du Comité de Direction se tenant à l'extérieur de leur commune d'origine dans les conditions prévues à l'article L.5211-13 du CGCT.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction délibère sur toutes questions concernant le fonctionnement et l'activité de l'Office du Tourisme et notamment sur :

- Le budget des recettes et dépenses de l'Office de Tourisme ;
- La création des régies de recettes et d'avances ;
- Le compte financier de l'exercice écoulé ;
- La fixation des effectifs du personnel, leur embauche et le tarif de leurs rémunérations ;
- Le programme annuel de publicité, de promotion et de commercialisation touristiques ;
- Les projets de création de nouveaux services ou installations touristiques ;
- Les tarifs de tout produit commercialisé ;
- Toute décision relative au classement de l'Office de Tourisme ;
- La conclusion de marchés de travaux, fournitures et services soumis aux règles du Code de la commande publique.
- Toutes questions qui lui sont soumises par le Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Chapitre II – Direction

ARTICLE 7 : NOMINATION DU DIRECTEUR

La direction est assurée par un Directeur nommé par délibération du Comité de Direction, sur proposition du Président. Il est recruté par contrat conclu selon les modalités prévues à l'article R.133-11 du code du tourisme.

Le Directeur ne peut être élu conseiller départemental, conseiller syndical, conseiller communautaire ou conseiller municipal.

Le Directeur est engagé par un contrat de droit public, pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la durée maximale de six ans. Si à l'issue de

cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée et par décision expresse du Comité de Direction sur proposition de son Président. Le contrat peut être résilié sans préavis ni indemnité pendant les 3 premiers mois d'exercice de la fonction.

La décision de licenciement ou de non-renouvellement est prise par le Comité de Direction sur proposition de son Président.

Pour pouvoir être nommés directeurs, les candidats doivent notamment :

- Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de leurs droits civiques et politiques et se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Être âgés d'au moins vingt-cinq ans ;
- Pratiquer au moins une langue étrangère ;
- Avoir une connaissance théorique ou pratique des principaux sports pratiqués sur le territoire ;
- Avoir une connaissance de la comptabilité ;
- Avoir fait un stage de deux mois au ministère chargé du tourisme ou dans un organisme départemental de tourisme. Toutefois, ce stage peut se faire, avec l'accord du Président, immédiatement après la nomination.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR

Le Directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du Président, le fonctionnement de l'Office de Tourisme dans les conditions prévues notamment aux articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28 et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses attributions sont les suivantes :

- Il est le représentant légal de l'EPIC. Après autorisation du Comité de Direction, il intente au nom de l'Office de Tourisme les actions en justice et défend l'EPIC dans les actions intentées contre lui. Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions ;
- Il peut, sans autorisation préalable du Comité de Direction, faire tous les actes conservatoires des droits de l'EPIC ;
- Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction ;
- Il exerce la direction de l'ensemble des services, à l'exception du comptable public, et, à ce titre, recrute, anime et licencie, avec l'agrément préalable du Président, le personnel dans la limite des emplois prévus au budget ;
- Il est l'ordonnateur de l'EPIC et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il prépare le budget voté par le Comité de Direction ;
- Il passe, en exécution des décisions du Comité de Direction, tous les actes, contrats et marchés ;
- Il prend les décisions pour lesquelles il a reçu délégation en vertu des dispositions du « c. » de l'article L.2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Il informe régulièrement le Comité de Direction sur les actions en cours et sur la tenue des comptes.
- Il établit, chaque année, un rapport sur l'activité de l'Office du Tourisme qui est soumis au Comité de Direction par le Président, puis au Comité Syndical du Syndicat Mixte.
- Il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.

Il travaille en coordination avec la direction et les services du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Chapitre III – Budget et comptabilité de l'EPIC

ARTICLE 9 : BUDGET

Le Budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- Des subventions, notamment celles du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois, celles de collectivités territoriales, de l'Etat, ou de l'Union Européenne ;
- Des souscriptions particulières et d'offres de concours ;
- De dons et legs ;
- De la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire définies à l'article L 2333-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, si elle est perçue sur le territoire des quatre communautés de communes ;
- Des emprunts ;
- Le cas échéant, pour le premier exercice, de la dotation initiale de la régie ;
- Le cas échéant, des recettes provenant des services touristiques ou des équipements touristiques et de loisirs compris dans son périmètre et dont il a la gestion.

Le Budget de l'EPIC comporte notamment en dépenses :

- Les frais d'administration et de fonctionnement ;
- Les frais de promotion, de publicité et d'accueil ;
- Le remboursement de l'avance versée par le Syndicat à titre de dotation initiale ;
- Le cas échéant, les dépenses d'investissement relatifs aux installations et équipements touristiques ou sportifs concédés à l'Office de Tourisme ou créés par lui sur ses fonds propres ;
- Le cas échéant, les dépenses provenant de la gestion de services ou d'installations touristiques ou sportifs ;
- Le cas échéant, les frais inhérents à la commercialisation et à la réalisation des produits commercialisés ;
- Le cas échéant, les frais inhérents à la création d'événementiels.

Le budget est préparé par le Directeur puis présenté par le Président au Comité de Direction qui en délibère avant le 15 avril de chaque année. Le budget est soumis, après délibération du Comité de Direction, à l'approbation du Comité Syndical. Si le Comité Syndical, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de 30 jours à compter de la réception du projet de budget, celui-ci est considéré comme approuvé.

Le compte financier de l'exercice écoulé est présenté par le Président au Comité de Direction qui en délibère et le transmet au Comité Syndical pour approbation.

ARTICLE 10 : COMPTABILITÉ

La comptabilité de l'Office de Tourisme est tenue conformément à un plan comptable particulier établi sur la base du plan comptable général et approuvé par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances, du ministre de l'Intérieur et du ministre chargé du tourisme.

Les dispositions des articles R.2221-35 à R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au fonctionnement comptable et budgétaire des régies à caractère industriel et commercial s'appliquent à l'EPIC.

Des régies de recettes et d'avances de l'Établissement peuvent être créées par le directeur avec l'agrément du Comité de Direction, et sur avis conforme du Comptable public.

ARTICLE 11 : COMPTABLE PUBLIC

Les fonctions de Comptable sont confiées soit à un comptable de la direction générale des finances publiques, soit à un agent comptable. Le Comptable sera nommé par le Préfet sur proposition du Comité de Direction après avis du Directeur départemental, ou le cas échéant régional des finances publiques. Cet avis sera un avis conforme si les fonctions comptables sont confiées à un comptable de la direction générale des finances publiques. Il est remplacé ou révoqué dans les mêmes formes.

Les fonctions de comptable sont confiées au service de gestion comptable du Trésor Public de SAINT-AMAND-MONTROND, auquel est rattaché l'EPIC ainsi que le Syndicat Mixte.

Le Comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité et tient la comptabilité générale. Il est soumis à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics selon le décret portant règlement général sur la comptabilité publique.

Chapitre IV – Statuts des personnels de l'Office du Tourisme

ARTICLE 12 : RÉGIME GÉNÉRAL

Les agents de l'EPIC, autres que le Directeur et le Comptable public sous statuts de droit public, relèvent du droit du travail et plus particulièrement de la convention collective des Organismes de Tourisme (Brochure 3175/IDCC1909) sous réserves de dénonciation ou regroupement de conventions de branche.

Le cas échéant, les règles régissant les relations de travail de droit privé pourront être complétées par des engagements unilatéraux de l'employeur ou des accords d'entreprises.

TITRE III – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 13 : ASSURANCES

L'EPIC « Office de Tourisme Loire en Berry » est tenu, conformément à la loi, de contracter les assurances et garanties financières nécessaires afin de garantir ses activités.

Les conditions dans lesquelles les mobiliers et immobiliers du siège de l'Office de Tourisme font l'objet d'assurances et de garanties contre les risques de toutes natures sont prévues par la convention visée à l'article 2.

ARTICLE 14 : CONTENTIEUX

L'EPIC est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Directeur. En cas de contentieux, le litige sera porté devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente.

ARTICLE 15 : CONTRÔLE

De manière générale, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois peut à tout moment demander toutes justifications concernant l'accomplissement des obligations de l'EPIC, effectuer toutes vérifications qu'il juge opportunes, obtenir tous les documents comptables, statistiques ou autres.

ARTICLE 16 : AFFILIATION

L'Office du Tourisme pourra si besoin solliciter son affiliation aux instances départementales et régionales des offices de tourisme et syndicats d'initiative et à ADN Tourisme.

ARTICLE 16 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur sera adopté par le Comité de Direction.

ARTICLE 17 : DURÉE ET DISSOLUTION

L'EPIC « Office de Tourisme Loire en Berry » est créé pour une durée illimitée.

En cas de dissolution de l'EPIC, celle-ci sera prononcée conformément aux dispositions des articles R.133-18 et R.134-12 du code du tourisme. Le Comité Syndical du Pays Loire Val d'Aubois peut alors désigner un ou plusieurs liquidateurs.

Les comptes sont arrêtés à la date de la délibération du Comité Syndical annonçant la dissolution.

Les résultats de la liquidation sont portés à un compte rattaché au budget annexe du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

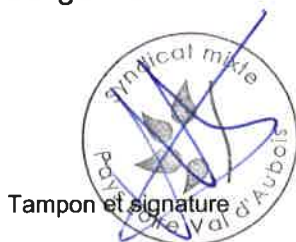
ARTICLE 18 : MODIFICATION DES STATUTS

Les présents statuts pourront faire l'objet de modifications pour permettre notamment l'adaptation de l'Office de Tourisme aux évolutions du contexte touristique et pour faciliter sa mise en conformité avec l'évolution législative et réglementaire. Ces modifications seront dans les mêmes termes délibérées par le Comité Syndical.

Fait à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS, le 23 NOV. 2022

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois

Serge MECHIN



Tampon et signature

Déposé
à la sous-Préfecture

le 25 NOV. 2022



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

Délibération n°1059/2022

Objet : défense du
syndicat mixte face au
contentieux engagé par la
commune de Bengy sur
Craon contre le SCoT
approuvé

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 19

Votants : 16

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Néronde) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Néronde) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Néronde) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Néronde avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTOLLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Néronde) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Néronde) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Néronde) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreux).

N°1059/2022 : DÉFENSE DU SYNDICAT MIXTE FACE AU CONTENTIEUX ENGAGÉ PAR LA COMMUNE DE BENGY SUR CRAON CONTRE LE SCOT APPROUVÉ

Vu la délibération du comité syndical n°999/2021, en date du 19/11/2021

Vu la requête n°2203164-2 du tribunal administratif d'Orléans, en date du 23/09/2022, par le biais de laquelle le conseil municipal de la commune de Bengy sur Craon, demande l'annulation de la délibération n°1049/2022 du comité syndical telle que prise le 09/07/2022

Vu le mémoire complémentaire présenté par l'avocat du requérant

Vu la déclaration effectuée auprès du service de protection juridique de Groupama

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à :

- 15 voix pour,
- 1 voix contre,
- de répondre à la requête demandant l'annulation de la délibération d'approbation du SCoT, en s'attachant les services du cabinet d'avocats spécialisés DMMJB avocats, basé à Clermont-Ferrand ;
- de mandater le président pour l'ensemble des démarches inhérentes à ce contentieux administratif engagé par la commune de Bengy sur Craon.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Déposé
à la sous-Préfecture

le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1060/2022
Objet : motion relative au
zéro artificialisation nette

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 19

Votants : 16

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1060/2022 : MOTION RELATIVE AU ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Considérant que ce texte prévoit la mise en place d'une démarche devant tendre vers le « zéro artificialisation nette » en 2050, par le biais d'un dispositif prévoyant :

- La division par deux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour la période 2021-2030 ;
- La réduction progressive par tranche de dix ans (2031-2040 puis 2041-2050) du rythme de l'artificialisation des sols pour tendre finalement vers zéro en 2050.

Considérant que la déclinaison du ZAN s'effectuera dans chaque région française :

- via le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), selon des critères qui pourront être étudiés en concertation avec la confédération régionale des SCoT du Centre-Val de Loire ;
- selon un calendrier prévoyant l'échéance du 22 février 2024 pour le SRADDET, du 22 août 2026 pour les SCoT régionaux et du 22 août 2027 pour les PLUi et PLU ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la motion suivante au titre de la déclinaison du ZAN en Région Centre-Val de Loire :

1) Prolonger un cadre commun de travail partenarial

- Pérenniser la conférence régionale des SCoT
- Stabiliser les modalités d'organisation avec une charte de gouvernance
- Assurer un relais à l'échelle départementale

2) Moduler les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF en fonction des territoires

- Élaborer une stratégie foncière régionale
- Inscrire la trajectoire ZAN à horizon 2050
- Définir les objectifs à l'échelle des SCoT et prendre en compte les Inter-SCoT
- Respecter le rapport juridique de compatibilité dans la déclinaison locale des règles du SRADDET
- Encadrer la modulation des « -50% » de la période 2021-2030 (par le biais de bornes mini et maxi)
- Construire avec la conférence régionale des SCoT les critères de territorialisation
- Organiser une régulation de la consommation des ENAF avant l'approbation de la modification du SRADDET en cours

3) Acter les modalités d'identification et de traitement des projets d'intérêt régional ou national

- Définir une typologie des projets d'intérêt régional et national
- Garantir l'équité entre les territoires
- Définir des modalités de régulation

4) Accompagner la mise en œuvre du ZAN et le changement de paradigme

- Veiller à l'équité entre les territoires de la Région dans la mise en œuvre de la sobriété foncière
- Animer des réseaux d'acteurs
- Pérenniser les outils d'observation locaux
- Développer l'ingénierie et l'expertise
- Réserver une enveloppe financière à la mise en œuvre opérationnelle de la sobriété foncière

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



~~Depose~~
~~à la sous-Préfecture~~

le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS**

Séance du 18 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1061/2022

Objet : réalisation d'une
opération programmée
d'amélioration de l'habitat

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 19

Votants : 16

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTOLLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreux).

**N°1061/2022 : RÉALISATION D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Vu l'étude pré-opérationnelle d'une OPAH et son actualisation en 2021
Vu la délibération du comité syndical n°1016/2022 en date du 12/02/2022 (portant délégation de la maîtrise d'ouvrage d'une OPAH par les communautés de communes au syndicat mixte de pays)
Vu le code de la commande publique
Vu les pièces constitutives du marché de service public
Vu le calendrier prévisionnel de l'opération
Entendu le rapport du président

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le lancement de l'opération
- valide le DCE du marché public
- mandate le président pour les démarches afférentes
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Lot 1 : animation générale	127 800	Lot 1 : aide fixe ANAH	44 730
Lot 2 : diagnostic habitat dégradé	33 000	Lot 2 : aide fixe ANAH	11 550
Lot 3 : DPE	47 700	Lot 3 : aide fixe ANAH	16 695
Lot 4 : diagnostic habitat insalubre	6 800	Lot 4 : aide fixe ANAH	2 380
Frais d'insertion *	0	Autofinancement	139 945
TOTAL	215 300	TOTAL	215 300

* Les frais de parution liés à la procédure de l'appel d'offres ne sont pas estimés dans le présent plan de financement prévisionnel

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Depuis
à la sous-Préfecture

le 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le
Le président,



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1062/2022
Objet : délibération
modificative n°1 au budget
annexe #890 12

Présents à la séance : 53
Membres en exercice : 49
Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTOLLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreaux).

N°1062/2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE #890 12

Vu la délibération n°1033/2022 portant adoption du budget 2022 de la compétence à la carte Promotion touristique

Entendu le rapport du président sur un manque de crédits de paiement à hauteur de 514,40 €, dans le cadre du versement de la taxe de séjour additionnelle départementale

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 au budget annexe #890 12 de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

- chapitre 012 (charges de personnel) / compte 64 (charge de personnel) / article 64131 (rémunération, personnel non titulaire) : -515 €
- chapitre 014 (atténuations de produits) / compte 73 (impôts et taxes) / article 7398 (reversement, restitution, prélèvements divers) : +515 €

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Déposé
à la sous-Préfecture

le : 25 NOV. 2022



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :
et de la publication par voie
électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

23 NOV. 2022



Date de la
convocation : 04/11/2022

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni au centre socioculturel Oscar Méténier à Sancoins, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1063/2022
Objet : délibération
modificative n°2 au budget
annexe #890 12

Présents à la séance : 53

Membres en exercice : 49

Votants : 47

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de madame COURIVAUD).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières avec le pouvoir de monsieur JEAMPIERRE) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon avec le pouvoir de madame MOUTON) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. COPIN (délégué suppléant de Chassy) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. LEVERT (délégué titulaire de Le Chautay) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; M. BEATRIX (délégué titulaire de Germigny l'Exempt) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme CADORET (déléguée titulaire de Grossouvre) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme MONTAILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. WIDOWIAK (délégué titulaire de Saint Aignan des Noyers) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. ALLIER (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. MAZUR (délégué suppléant de La Chapelle Hugon) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; M. DARNAY (adjoint à Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BEATRIX (conseiller régional Centre-Val de Loire, élu référent) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; Mme HANQUIEZ-PAUTRAT (délégue titulaire des Portes du Berry) ; Mme COMBEMOREL (délégue suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme TRINQUET (délégue titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (délégue titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (délégue suppléante de Bengy sur Craon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. WILLEME (délégué titulaire de Chaumont) ; Mme BERNARD (délégue suppléante de Le Chautay) ; Mme RICHARD (délégue suppléante de Flavigny) ; M. JEAMPIERRE (délégué titulaire de Groises) ; Mme PETIT (délégue suppléante de Groises) ; M. DUCASTEL (délégue titulaire de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (délégue titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (délégue suppléante d'Ignol) ; Mme MOUTON (délégue titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. EVEZARD (délégué suppléant de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; Mme FERNANDES (délégue suppléante de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; M. TRILLARD (délégué suppléant d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BECQ-GIRAUDON (délégue suppléante de Véreux).

N°1063/2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE #890 12

Vu la délibération n°1033/2022 portant adoption du budget 2022 de la compétence à la carte Promotion touristique

Entendu le rapport du président sur la demande du comptable public de réimputer les dépenses 2022 relatives à la création des médias de promotion touristique en section d'investissement pour un montant de 11 880 € TTC

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 au budget annexe #890 12 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

- chapitre 62 (autres services extérieurs) / compte 623 (publicité, publications et relations publiques) / article 6238 (divers) : -11 880 €
- 023 (virement à la section d'investissement) : 2 600,80 €

Recettes de fonctionnement

- chapitre 74 (dotations et participations) / compte 747 (participations) / article 7477 (budget communautaire et fonds structurels) : -9 279,20 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

- chapitre 20 (immobilisations corporelles) / compte 205 (concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels...) / article 2051 (concessions et droits similaires) : 11 880,00 €

Recettes d'investissement

- 021 (virement de la section de fonctionnement) : 2 600,80 €
- chapitre 13 (subvention d'investissement) / compte 131 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) / article 1317 (budgets communautaires et fonds structurels) : 9 279,20 €

Certifié exécutoire par le président compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :
et de la publication par voie électronique le :
A La Guerche sur l'Aubois le :
Le président,

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 23 NOV. 2022

Le président,
Serge MECHIN



Deposé
à la sous-Préfecture
le : 25 NOV. 2022

